

**Public concerné** : toute personne désignée par le chef d'entreprise pour contribuer à la réduction des risques liés à l'activité physique sur son poste de travail.  
(secteurs sanitaires et médico-sociaux)

RAP1940

**Prérequis** : le dirigeant devra justifier de compétences en prévention des risques et avoir initié une démarche de prévention des risques liés aux activités physiques dans son entreprise.

**Objectif** :

Acquérir les compétences nécessaires à l'analyse d'une situation de travail, dans son activité réelle, et à la proposition de pistes d'amélioration en vue de réduire les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles (ou à caractère professionnel) associées.



**Durée** :

21 heures (3 jours) + intersession

**Nombre de participants** :

Cette formation est prévue pour un groupe de 5 à 10 participants

**Modalités et délais d'accès** :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise pour un groupe de 5 candidats minimum sous un délai d'environ 30 jours

**Modalités d'évaluation** :

Les candidats sont évalués au travers de leurs actions et des activités pratiques proposées par le formateur

**Validation** :

Un « certificat acteur PRAP » est remis à tout candidat ayant satisfait à l'évaluation certificative finale

**Méthodes et outils pédagogiques** :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques et jeux de rôles

**Intervenant(s)** :

Formateur PRAP certifié par le réseau prévention de l'Assurance Maladie à jour de sa formation continue

**Contenu de la formation** : \*

Se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise ou établissement :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain :

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

\* programme conforme au référentiel des compétences acteur PRAP du réseau prévention de l'Assurance Maladie

---

*Cette formation pourrait être adaptée en fonction du handicap de la personne, prenez contact avec nous pour en savoir plus.*

---

## Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : [connect@apsi-formations.com](mailto:connect@apsi-formations.com)

Tarifs accessibles uniquement sur devis